



COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE (Savoie)

Arrêté portant agrément du responsable de la sécurité et des pistes de la station de La Plagne

Le Maire d'AIME-LA-PLAGNE, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-1, L 2212-2, L 2122-24 et L 2131-1 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions sanitaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu l'article 2 du décret n° 2012-623 du 2 mai 2012 modifiant le décret n° 92-1379 du 30 décembre 1992 relatif aux formations de pisteur-secouriste et de maître pisteur-secouriste ;

Vu l'arrêté municipal du 11 décembre 2017 relatif à la sécurité sur les pistes de ski ;

Considérant que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la sécurité et l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

Considérant que l'organisation des secours et de la sécurité sur les pistes doit être assurée par un personnel qualifié,

ARRETE :

Article 1 :

Monsieur Luc NICOLINO est agréé en qualité de directeur de la sécurité des pistes sur le domaine de LA PLAGNE sis sur le territoire de la commune de AIME-LA-PLAGNE pour la saison d'hiver 2022/2023.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc NICOLINO, il sera suppléé par :

- Monsieur Jean Paul-MONTMAYEUR, directeur adjoint et premier suppléant ;
- Monsieur Olivier CHENU, chef des pistes et second suppléant.

Article 3 :

Le directeur de la sécurité des pistes, sous la responsabilité de l'autorité du maire, sera en charge, notamment de l'application des dispositions de l'arrêté en date du 11 décembre 2017 relatif à la sécurité sur les pistes de ski.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui est inséré au registre de sécurité de la commune sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la sécurité des pistes de LA PLAGNE ;
- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Civile en Savoie ;
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Aime ;
- Monsieur le Chef de la Police municipale d'Aime.

Fait à AIME-LA-PLAGNE, le 5 octobre 2022

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le *30 octobre 2022*

Signatures

**SOCIETE D'AMENAGEMENT DE
LA STATION DE LA PLAGNE**
Service des Pistes
54 Impasse de la Cembraie, Plagne Centre, Macot La Plagne
73210 LA PLAGNE TARENTAISE
Tél. : 04 79 09 67 53